

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 493

présenté par

M. Coronado, Mme Attard, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. de Ruy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumégas et Mme Sas

ARTICLE 6

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Au *a*, après la référence : « chapitre I^{er} » sont insérés les mots : « du titre I^{er} du Livre III du code des relations entre le public et l'administration ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence de la loi n° 78-753, du fait de la création du code des relations entre le public et l'administration.